

Convocation du 17 novembre 2022

Délibération 2022-05-10

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient excusés : Jean-Yves Hugon

Ont donné pouvoir : Nadine Bellurot à Mireille Duvoux et Gil Avérous à Claude Doucet

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEURS

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriale et notamment l'article L 1612.11,

Vu le Budget Primitif 2022 du Syndicat,

Considérant l'état de recouvrements et sur proposition du responsable du Service de Gestion comptable, il convient d'admettre en non-valeur certaines créances.

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

- Décide :

- D'admettre en non-valeur la somme totale de 4 666.60 € de restes à recouvrer (article 654) selon l'état joint.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET.



La secrétaire de séance
Marie-France MARTINEAU